

J. M. J. T.

E. Laporte,
Aumônier

NOTRE-DAME du MONT-CARMEL

Sommaire sur l'Ordre et le Scapulaire



MONASTÈRE DU CARMEL
15, Ave du Carmel,
Montréal, Canada.



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

Nihil obstat,

Marianopoli, die 17^a decembris 1927.

Canonicus ÆMILIUS CHARTIER,

Censor librorum.

Imprimatur,

† GEORGES, arch. coad. de Montréal,

le 21 décembre 1927.

Droits réservés, Ottawa, 1928.

 6 Imprimerie des Sourds-Muets, Montréal.



Ces pages n'ont rien de neuf; elles ne sont que le précis un peu remanié et modifié d'un volume paru il y a trente ans et publié au nom du Carmel de Montréal par le regretté chanoine J. T. Savaria, père et bienfaiteur insigne de cet Ordre au Canada. Du volume aujourd'hui épuisé, on a jugé bon de réimprimer les pages qui suivent, à l'honneur de la Vierge du Carmel et pour l'édification de ses fidèles et dévots serviteurs.

E. L.

*En la fête de l'Immaculée-Conception,
le 8 décembre 1927.*

*Monastère du Carmel,
15, Avenue du Carmel,
Montréal, Canada.*

PREMIERE PARTIE

L'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel

CHAPITRE I

A. — Le mont Carmel. B. — Origine de l'Ordre. C. — La Vierge figurée au prophète Elie. D. — Intimité entre Marie et les enfants du Carmel.

A. — Ceux qui voyagent en Terre sainte ne manquent pas d'arrêter leurs regards sur une longue chaîne de montagnes au pied desquelles coule le torrent de Cisson. A l'Orient, percent les monts de Nazareth, d'Hermon et du Thabor ; à l'Occident, la mer baigne la base de quelques sommets célèbres qui se terminent par un promontoire pittoresque et majestueux : c'est le mont Carmel. Les vénérables et antiques traditions de l'Ordre rappellent que vers la fin de son séjour ici-bas, le prophète Elie y fixa sa demeure dans une grotte qui lui servait à la fois de retraite et d'oratoire. Du temps même des Apôtres les ermites du mont Carmel auraient transformé en sanctuaire cet oratoire déjà dédié avant le christianisme à la Vierge qui devait enfanter. Les disciples d'Elie auraient donc été les tout premiers à rendre à la Mère de Dieu un culte public en lui élevant un temple sur ce mont, à l'endroit où l'homme

de Dieu avait vu s'élever la nuée miraculeuse. On comprendra alors la prédilection de Marie pour les religieux et les moniales du Carmel, prédilection qu'elle manifesta d'ailleurs plus tard d'une façon extraordinaire en revêtant ses enfants d'un habit céleste, le Scapulaire, qui, pieusement porté, les préserve des feux de l'enfer.

B. — Or, à quelques pas au-dessus de ce sanctuaire, on voit, taillée dans le roc, la grotte d'Elisée, disciple d'Elie, et tout près une caverne dite celle des "fils des prophètes" dans laquelle Elie recevait ces fils des prophètes et les principaux du peuple qui venaient se livrer, sous sa direction, à la contemplation et à l'étude des Ecritures saintes. C'est là que se serait formée une association d'hommes voués à la prière, à l'étude et à la pénitence, et qu'aurait pris naissance cet ordre monastique dont le nom lui viendrait de la montagne qui lui a servi de berceau.

"....D'après Liévin, une tradition très ancienne et "fort respectable, tradition reconnue par les Souverains Pontifes, nous montre soit sur le Carmel, "soit dans les lieux voisins, une succession non interrompue de solitaires, disciples des saints prophètes Elie et Elisée."

"S. Jérôme déclare dans une épître à S. Paulin "que si l'on veut chercher la source de l'état monas-

“tique dans l’Ecriture, on verra qu’Elie en est le
“conducteur et le chef.”

“S. Pierre Damien affirme qu’Elie a fondé la
“vie érémitique dans l’Ancien Testament.”

“Dans l’Ecclésiastique, l’Esprit-Saint nous ap-
“prend qu’Elie eut des prophètes pour successeurs.”

“S. Jérôme enseigne dans sa lettre à Rustique que
“ces prophètes étaient des moines et qu’ils vivaient
“de farine d’orge et d’herbes des champs.”

“D’après Joseph d’Antioche qui écrivait vers l’an
“130 de Notre-Seigneur, les pieux Anachorètes du
“Carmel descendaient de leur montagne pour aller
“propager la foi en Jésus-Christ, dans la Samarie
“et la Galilée.”

“Jean, patriarche de Jérusalem, qui vivait au IVe
“siècle, affirme que depuis le prophète Elie jusqu’à
“son temps le Carmel avait été habité par des moi-
“nes et que ceux-là qui l’avaient quitté pour aller
“s’établir ailleurs demeuraient les enfants d’Elie.”

Cette montagne ne fut pas stérile; presque chaque
siècle produisit ses fruits de sainteté. Or, au VIIIe
siècle, les Cénobites du Carmel ne trouvant plus la
Samarie et la Galilée assez vastes pour leur zèle allè-
rent prêcher la foi jusqu’à Florence. En 1291, les

Sarrasins massacèrent les religieux pendant qu'ils chantaient le *Salve Regina* et incendièrent leur couvent. A partir de ce moment la montagne du Carmel fut abandonnée par les enfants d'Elie pendant plus de trois siècles. Ce ne fut qu'en 1631 que le P. Prosper du S.-Esprit, espagnol, aidé par le P. Hilaire, du Couvent des Pères de la Terre sainte à Nazareth, et par le consul de France à Alep, obtint la permission d'y rétablir une résidence. Deux ans plus tard, Urbain VIII par sa bulle "Circumspecta" mit la Congrégation italienne des Carmes Déchaussés en possession du Mont-Carmel.

Ainsi la semence déposée dans la grotte d'Elie germa, se développa merveilleusement, produisit des fruits admirables de pénitence et de vertu héroïque. La sainteté de ses ermites attira les rois, les prophètes, les pauvres veuves et les malades qui tour à tour visitèrent le mont Carmel, comme il est raconté au livre des Rois. Les peuples l'ont à l'envi entouré de respect et de vénération; ce n'est pas sans raison puisque le Seigneur manifesta souvent en ce lieu sa puissance ou sa colère. C'est là, par exemple, que la Sunamite vint solliciter d'Elisée la résurrection de son fils, qu'Elie fit descendre du ciel un feu qui confondit les prêtres de Baal. C'est encore sur cette même montagne qu'Elie obtint par sa prière la

cessation d'une sécheresse affreuse qui désolait le royaume d'Israël.

C. — Le prophète, au sommet du Carmel, se prosternant jusqu'à terre se mit en prière et dit à son serviteur : "Monte, regarde du côté de la mer. Le "serviteur monta et ayant regardé il dit : il n'y a "rien. Elie reprit : retourne sept fois. A la septième "fois, il dit : voici un petit nuage comme une trace "de pied d'homme.... Et tout le ciel fut soudain obs- "curci ; il y eut des nuées et du vent et il tomba une "pluie abondante. Et en même temps, la main du "Seigneur fut sur Elie." Ce prodige a attiré l'atten- tion des exégètes les mieux avertis. Cette légère nuée qui parut s'élever de la mer à la prière d'Elie rece- lait quelque chose de mystérieux et selon toute ap- parence en dehors des lois naturelles. La forme de la nuée, la pluie bienfaisante, la main de Jéhovah sur Elie ont leur symbole. Aussi convient-il de voir en cette nuée la figure de la Vierge qui devait con- cevoir de l'Esprit-Saint et donner naissance au Jus- te. Celui-ci allait inonder la terre de ses bénédictions célestes et l'arracher à sa longue stérilité. Il est même raisonnable de penser, selon une pieuse croyance, qu'Elie et ses disciples, éclairés intérieurement, com- mencèrent alors de soupirer après la venue de cette Vierge, future mère du Sauveur et que Marie pour

récompenser les descendants spirituels du Prophète se serait souvent, au cours de sa vie, entretenue avec les ermites du Carmel.

D. — Quoi qu'il en soit de toutes ces vénérables légendes, l'Ordre du Carmel est consacré à la Vierge et ses religieux, depuis l'ère chrétienne, ont la dévotion à la Mère de Dieu. On ne craint pas même d'affirmer que, grâce à une protection tout exceptionnelle de Marie, les ermites du Carmel, surnaturellement éclairés sur la venue du Messie adhérèrent pleinement à l'enseignement du précurseur S. Jean-Baptiste. Tout porte même à croire que cette vénérable institution du Carmel passa quasi intacte de la loi mosaïque à la religion chrétienne. L'Eglise, en accordant aux religieux et moniales de cet Ordre le privilège de célébrer chaque année la fête du prophète Elie (messe et préface propres), comme leur fondateur semble admettre une génération non interrompue d'enfants spirituels depuis Elie jusqu'à nous.

Voici d'ailleurs ce que raconte la légende du Bréviaire, en la fête de Notre-Dame du Mont-Carmel : "C'était au jour de la Pentecôte; les Apôtres, "divinement inspirés, parlaient toutes sortes de langues et par l'invocation du nom très auguste de "Jésus, faisaient beaucoup de miracles. On rapporte

“qu’un grand nombre d’hommes, fidèles imitateurs
“des saints prophètes Elie et Elisée, s’étaient ren-
“dus à l’appel de Jean-Baptiste et que ces disciples
“du Précurseur, après avoir examiné et reconnu la
“vérité de l’Evangile sur l’avènement du Christ,
“avaient aussi embrassé la foi chrétienne. Epris
“d’une piété toute particulière envers Marie, avec
“laquelle ils avaient pu fréquemment s’entretenir
“dans une sainte familiarité, ils lui rendirent dès
“lors un culte spécial; et les premiers de tous sur
“cette sainte montagne du Carmel, à l’endroit même
“où le prophète Elie avait vu autrefois poindre la
“nuée, image de la Vierge, ils élevèrent un sanctuai-
“re à la mère de Dieu. Ils se réunissaient plusieurs
“fois le jour en ce nouveau sanctuaire et honoraient
“par des rites pieux, des hymnes et des prières la
“bienheureuse Vierge Marie comme la protectrice
“fondée de leur Ordre. Aussi les appela-t-on par-
“tout dès lors: Frères de la Bse Vierge Marie du
“Mont-Carmel. Les Souverains Pontifes confir-
“mèrent ce titre et de plus accordèrent des indulgen-
“ces particulières à ceux qui favoriseraient l’Ordre
“ou ses Frères”.

SOURCES:

Dumas, Le S. Scapulaire.

Brocard, Instructions sur le Scapulaire.

Liévin, Guide de Terre Sainte.

Les Rois, Livres III et IV.

Bréviaire Romain.

Bréviaire des Carmes.

Propre Carmélitain de la Messe.



CHAPITRE II

- A. — Filiale dévotion de l'Ordre envers la Mère de Dieu.
B. — Sainte Thérèse d'Avila. C. — Saint Jean de la Croix. D. — Saint Simon Stock.

A. — La dévotion à la Vierge fut la marque caractéristique de l'Ordre et brilla d'un très vif éclat dans les nombreux saints et saintes qui l'illustrèrent. Pour n'en mentionner que quelques-uns, rappelons S. Berthold, Prieur général, qui obtint en 1180 du pape Alexandre III la confirmation explicite de son Ordre, et l'approbation de la Règle donnée par Jean XLIV, patriarche de Jérusalem. Berthold brûlait de tant d'amour envers Marie qu'il ne laissait passer aucune heure du jour sans se prosterner jusqu'à terre pour la saluer par un *Ave* et d'autres prières en son honneur.

S. Brocard, successeur immédiat de S. Berthold, disait à ses religieux sur son lit de mort : “Mes enfants, Dieu a daigné vous appeler à un ordre religieux et qu'on vous nommât Frères de la Bse Vierge Marie; faites en sorte de ne point vous rendre indignes de ce nom, soyez fermes dans le bien, détestez les richesses, méprisez le monde, prenez pour modèles Marie et Elie”.

S. Pierre Thomas, évêque de Pati, patriarche de Constantinople et légat du Saint-Siège, se fit remarquer dès son enfance par une grande piété envers la Sainte Vierge, ce qui le détermina à prendre de bonne heure l'habit religieux du Carmel. Sa confiance en Marie était si grande qu'il recourait à elle en toutes nécessités. Il avait surtout la pieuse habitude de la prier souvent pour la conservation de son Ordre; aussi, une nuit de la Pentecôte, Marie daigna lui apparaître et lui dire: "Prends courage, "la religion du Carmel durera jusqu'à la fin; Elie "qui en est le fondateur a obtenu cette faveur de "mon Fils".

A S. Avertain, Dieu envoya un ange pour l'avertir d'entrer dans l'Ordre du Carmel. La grâce de sa vocation fut comme la récompense de l'amour qu'il avait porté à Marie dès sa plus tendre enfance. Le "fils de l'obéissance", comme l'appelaient ses frères, mérita de terminer saintement sa vie par la visite de Jésus, de Marie et des Anges.

La liste serait longue des saints et saintes du Carmel dont les vies ont été auréolées par la dévotion à la Vierge; les cadres du présent opuscule ne nous permettent guère de la dresser. Ajoutons du moins que cette salutaire dévotion n'a pas moins brillé en la séraphique Thérèse d'Avila et le mysti-

que Jean de la Croix, splendides lumières de l'Ordre, et en Simon Stock, à qui Marie remit le Scapulaire.

B. — “Thérèse de Ahumada naquit à Avila, dans la Vieille-Castille, le 28 mars 1515, de parents aussi distingués par la vertu que par la noblesse. Disposée à la piété et enthousiasmée par le récit des souffrances des martyrs, Thérèse, âgée seulement de sept ans, s'enfuit de la maison paternelle avec un de ses jeunes frères pour aller au pays des Maures verser son sang pour Jésus-Christ, mais l'oncle de nos deux “apôtres” les rencontre et les ramène à leurs parents inquiets. A douze ans, notre héroïne ayant perdu sa mère, conjura la très sainte Vierge *de l'adopter pour enfant*. C'est cependant vers cette époque qu'elle se laissa aller au goût du monde et de la parure. Bientôt, les Bénédictines d'Avila la ramenèrent à des pensées plus pieuses et elle résolut de se consacrer à Dieu au Carmel de l'Incarnation où elle prononça ses vœux en 1534. D'une grande ferveur malgré son peu de santé, elle soupirait après une vie plus solitaire; quelques religieuses et plusieurs parentes l'ayant entretenue d'aspirations semblables un soir de la fête du Mont-Carmel, Thérèse entreprit avec elles la grande œuvre de la Réforme. Après maintes difficultés, Saint-Joseph d'Avila fut fondé le 24 août 1562. L'ardente réformatrice, ai-

dée de S. Jean de la Croix, parvint à rétablir également la Règle primitive pour les religieux Carmes. Dieu féconda si bien le zèle de la Sainte, qu'elle laissa en mourant 16 monastères de Carmélites et 14 de Carmes déchaussés. Sachant les ravages des hérésies, surtout en France à cette époque, elle voulut ajouter beaucoup d'austérités à la Règle de S. Albert pour fléchir la justice divine et sauver les âmes. Consumée par le feu mystérieux dont un séraphin avait embrasé son cœur en le transperçant d'un dard enflammé, Thérèse languissait ici-bas et ne pouvait plus vivre sans souffrir. "Ou souffrir ou mourir", s'écriait-elle souvent. Elle succomba enfin dans une extase d'amour le 15 octobre 1582.

Des miracles si nombreux et si éclatants s'opérèrent à son intercession que Grégoire XV la canonisa en 1621."

C. — "Jean de la Croix, le plus jeune des enfants de Gonzalès d'Yopez et de Catherine Alvarez, naquit en 1542 à Fontibère, dans la Vieille-Castille. On vit bientôt combien il était cher à la Sainte Vierge. A l'âge de cinq ans, en jouant au bord d'un puits, il y tomba, mais aussitôt, comme il l'a raconté lui-même, la Reine du Ciel, sous la figure d'une belle dame, le soutint au-dessus de l'eau et l'empêcha de se noyer.

Altéré de souffrances, à neuf ans, il couchait déjà sur un lit de sarments. Après la mort de son père, Jean se dévouait à soigner les malades de l'hôpital de Medina del Campo, lorsqu'il entendit l'appel divin à la vie du Carmel. Le fervent novice donna de suite l'exemple de toutes les vertus ; il obtint même de ses supérieurs la permission de suivre la Règle primitive et se livra à d'effrayantes austérités. Le démon, furieux, le poursuivait partout et troublait son sommeil par d'horribles apparitions.

Ordonné prêtre à 25 ans, il songeait à entrer chez les Chartreux, lorsque Ste Thérèse vint à Medina del Campo et l'assura que Dieu voulait qu'il travaillât de concert avec elle à réformer son Ordre. Lorsque la sainte eut fondé le premier monastère d'hommes à Durvelo, Jean de la Croix s'y retira avec quelques religieux qui voulaient embrasser la Réforme. Ils renouvelèrent tous leur profession en 1558. Telle fut l'origine des Carmes déchaussés, dont l'Institut fut approuvé par Pie V et confirmé en 1580 par Grégoire XIII.

Pour mettre le comble à la sainteté de son serviteur, Dieu permit qu'il eût à subir la persécution de ses frères, les Carmes mitigés, qui allèrent jusqu'à l'enfermer dans une étroite prison. Miraculeusement délivré par la Mère de Dieu, il fonda, en

1579, le couvent de Baiza et fut nommé Prieur de celui de Grenade deux ans après. Il devint ensuite Vicaire provincial d'Andalousie et définiteur provincial en 1588.

Dans ces diverses charges, on ne se lassait pas d'admirer son humilité, sa ferveur, son zèle et surtout son amour de la Croix. Un jour, le Christ lui apparut et lui demanda quelle récompense il désirait de ses travaux, "Seigneur, répondit-il, je n'en veux point d'autre que de souffrir et d'être méprisé pour vous". Dieu exauça cet héroïque souhait. Jean mourut au Couvent d'Ubéda, dépouillé de toute charge et saturé de souffrance. Le 14 décembre 1591, jour de son bienheureux trépas, il tressaillit de joie en entendant sonner Matines et s'écria : "Je vais les chanter au ciel". Il expira, en effet, quelques minutes plus tard.

De nombreux miracles s'étant opérés à son intercession, Benoît XIII l'inscrivit, en 1726, au catalogue des saints.

Grand docteur mystique, Jean de la Croix a écrit des livres pleins d'une science et d'une sagesse divines. Citons seulement la *Montée du Carmel*, la *Nuit obscure de l'âme* et les *Avis spirituels*. Tous ces ouvrages ne sont que le développement de la doctrine évangélique sur le renoncement et l'abnégation

de soi-même, dont la vie du saint fut comme un acte permanent”.

D. — “Simon Stock, né à Kent, en Angleterre, se retira dès l’âge de 12 ans dans la solitude où il vécut dans le creux d’un chêne, tout adonné à la contemplation et à la pénitence la plus austère. Il y avait 20 ans qu’il servait ainsi le Seigneur, lorsqu’il fut averti intérieurement d’entrer dans l’Ordre du Carmel, alors florissant. Il s’y rendit tellement illustre par sa science et sa piété, qu’il fut élu Prieur Général après la mort d’Alain le Breton.

Dieu fit éclater la sainteté de ce religieux par plusieurs miracles : entr’autres, il changea l’eau en vin pour le sacrifice de la messe et rendit à la vie des poissons qu’on avait apprêtés et qu’on lui avait servis pour le faire manquer au jeûne.

Le bienheureux Simon, très dévot à la Sainte Vierge, la conjurait sans cesse de lui donner un signe par lequel il pût connaître qu’elle voulait bien prendre soin de son Ordre. Marie répondit à sa prière en lui apparaissant, en l’an 1251, entourée d’une légion d’anges, avec le scapulaire de l’Ordre en mains : “Reçois, mon cher fils, dit-elle à son serviteur, ce scapulaire de ton Ordre comme le signe distinctif de ma confrérie et la marque du privilège que j’ai obtenu pour toi et les enfants du Carmel.

Celui qui mourra revêtu de cet habit ne souffrira jamais des feux éternels. C'est un signe de salut et le gage d'une paix et d'une protection spéciale jusqu'à la fin des siècles". Une lettre du bienheureux Simon et la bulle du pape Jean XXII prouvent l'authenticité de cette royale et maternelle faveur de la Reine du Carmel qui donna naissance à la célèbre confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, enrichie de si nombreuses indulgences.

Simon mourut à Bordeaux le 16 mai 1265 dans la centième année de son âge. On l'enterra dans la cathédrale et il fut bientôt honoré parmi les saints."

SOURCES :

- Bouix; Chroniques du Carmel d'Alost en Belgique;*
 - Oeuvres de Sainte Thérèse, livre des Fondations;*
 - Vie de S. Jean de la Croix et Oeuvres de S. Jean de la Croix;*
 - Les Saints et illustrations de l'Ordre du Carmel.*
-

SECONDE PARTIE

Le Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel

CHAPITRE I

- A. — La promesse attachée au Scapulaire du Carmel comparée à quelques propositions de la Sainte Ecriture.
- B. — Association de Marie à l'Oeuvre de la Rédemption et son intervention dans la distribution de toutes les grâces.
- C. — Textes de quelques saints Pères sur la puissance de la Vierge.
- D. — Arguments d'autorité relatifs à la promesse faite au Scapulaire.

A. — De tous les privilèges attachés au scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, le plus grand est, sans contredit, cette promesse admirable : "Quiconque meurt revêtu de ce scapulaire n'ira pas en enfer." Cette promesse, comme tout ce qui contribue efficacement au salut des hommes, excita la haine de l'enfer et l'on vit bientôt surgir de toutes parts, même du sein de l'Eglise, une foule d'objections spécieuses contre elle. Quelques-uns en nièrent l'existence, d'autres y virent une contradiction directe avec l'enseignement divin; elle fut si combattue, si mal interprétée, qu'il semble de mise d'en donner quelque explication.

Dans la sainte Ecriture, Dieu promet parfois le salut éternel à certaines pratiques, comme l'aumône. Bien qu'elles aident à obtenir le ciel, cependant elles ne suffisent pas à sauver l'homme s'il n'emploie en même temps les autres moyens nécessaires au salut. Pourtant, la promesse est absolue et sans restriction. Ainsi, on lit au livre de Tobie : "L'aumône délivre "de tout péché et de la mort éternelle" ; dans S. Luc : "Donnez l'aumône, et toutes choses seront pures "pour vous, et Dieu vous remettra vos péchés". Mais chaque fois qu'une vérité générale est ainsi énoncée, elle doit toujours s'appliquer à son objet considéré dans son état naturel. Or la condition naturelle de l'homme en rapport avec Dieu, c'est l'état de grâce et l'accomplissement de la loi divine. Ainsi entendues ces pratiques fortifient l'âme, l'unissent davantage à Dieu, et dans l'ordre ordinaire des choses, assurent le salut de celui qui s'y attache. C'est dans ce sens qu'il faut entendre pareilles promesses de l'Esprit-Saint.

Fréquemment aussi, la sainte Ecriture attribue à certains moyens la force de justifier une âme, de la rendre bienheureuse même, mais cette âme ne doit pas y mettre obstacle et doit accompagner ces moyens des conditions requises : la foi, l'état de grâce, par exemple. Notre-Seigneur ne dit-il pas : "Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la

“vie éternelle”? Evidemment, ces paroles ne s'entendent que de la communion bien faite, car dans l'ordre établi par Dieu, la communion doit être la nourriture de l'âme vivante par la grâce sanctifiante.

On l'entrevoit, la promesse de la Vierge à Simon Stock s'accorde avec l'enseignement divin. Elle en est comme une déduction naturelle. Notre-Seigneur dit : “Je suis la vie. Ma chair est vraiment une “nourriture. Celui qui mange ma chair a la vie “éternelle”. Sa sainte Mère ajoute : “Mon divin “Fils vous nourrit, vous donne la vie, et moi, votre “Mère, je vous protège en vous revêtant d'un habit “céleste. Celui qui mourra avec cet habit n'ira pas “en enfer”. N'est-il pas naturel que Marie, après avoir contribué à la rédemption du genre humain, contribue encore à son salut? La sainte Vierge ne dit pas : “Celui qui porte le Scapulaire du Mont-Carmel sera par là même et par cela seul, préservé de “l'enfer sans qu'il ait besoin de faire autre chose”. Non, à l'exemple de son Fils, elle suppose l'enseignement divin connu de ses enfants. Voilà pourquoi elle n'en fait aucunement mention.

C'était d'ailleurs si bien là le sens que Simon Stock donnait aux promesses de la Vierge, qu'après avoir relaté sa vision à ses religieux, il ajoutait :

“Mes frères, en conservant cette parole en votre
“cœur, ayez soin d’assurer votre vocation par de
“bonnes œuvres. Ne vous laissez jamais aller à la
“négligence; sans relâche, veillez sur vous-mêmes
“et témoignez votre reconnaissance pour une si
“grande miséricorde. Priez aussi sans cesse afin
“que la parole qui m’a été adressée s’accomplisse
“pour la gloire de la très sainte Trinité, du Père de
“Jésus-Christ, du Saint-Esprit et de Marie la Vier-
“ge éternellement bénie.”

B. — Cette promesse relative au scapulaire n’est pas autre chose qu’une conséquence du pouvoir tout-à-fait exceptionnel dont Notre-Seigneur a investi sa sainte Mère, car il ne faut pas oublier que, par un décret éternel, Dieu a résolu d’associer Marie à l’œuvre de la Rédemption. Sans doute Jésus seul est médiateur nécessaire; mais Marie a reçu un rôle spécial qu’aucune autre créature ne peut remplir. Dieu a voulu que la fleur ne sortît de Jessé que par l’intermédiaire de la tige; et la tige et la fleur n’ont jamais été séparées, si bien qu’en associant Marie au principe de la Rédemption, il a voulu nous faire entendre qu’elle occupera toujours un rang unique dans la distribution de toutes les grâces qu’il accordera aux hommes. Aussi, de toutes les prières que nous faisons, de toutes les grâces que nous recevons, pas une n’est soustraite à sa coopération. “Person-

“ne ne participe au sang de Jésus que par l’intercession de sa divine Mère”. (*Contenson.*)

L’erreur de beaucoup de chrétiens, ce qui fait leur difficulté à réaliser la puissance de Marie et à admettre sa promesse admirable du scapulaire, c’est qu’ils séparent l’action de Marie de celle de Jésus. Ils ne supposent ni assez étroite, ni assez constante l’union de ces volontés inséparables. Tout ce que Marie demande, tout ce qu’elle promet, elle l’a obtenu d’avance de son Fils. Quand la Vierge promet le ciel à quiconque meurt avec le scapulaire du Carmel, sa promesse est l’effet de son intercession déjà exaucée. C’est Marie qui parle, mais c’est Jésus qui l’inspire ou plutôt elle n’est que l’écho fidèle de son Fils.

C. — D’ailleurs, c’est la sainte Eglise elle-même qui nous apprend à recourir à Marie avec la plus grande confiance; elle nous presse même de le faire par les textes des Pères ou des Docteurs, fidèles échos de la tradition.

“Quelque coupable que soit un pécheur, s’il est “dévot à Marie, il ne périra pas éternellement.” (*S. Hilaire.*)

“Vierge bénie, il est impossible que celui qui se “tourne vers vous et que vous regardez périsse à jamais.” (*S. Anselme.*)

“Celui qui espérera en Marie verra s’ouvrir un jour devant lui la porte du ciel”. (*S. Bonaventure.*)

“Il est nécessaire que ceux que Marie regarde “avec bienveillance et pour lesquels elle prie, soient “sauvés”. (*S. Antonin.*)

“On demande beaucoup de choses à Dieu, et on “ne les obtient pas ; on les demande à Marie et on les “obtient ; non que Marie soit plus puissante, mais “parce que Dieu veut ainsi l’honorer.” (*S. Alphonse de Liguori.*)

Tous ces témoignages auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d’autres, promettent le salut même aux pécheurs les plus désespérés, s’ils ont la dévotion à Marie. Pourquoi cette doctrine, admise comme certaine, changerait-elle de signification quand elle est appliquée à une forme particulière de dévotion envers Marie, dévotion d’ailleurs autorisée par l’Eglise ?

D. — Pour illustrer davantage la portée de la promesse du scapulaire, citons les témoignages des Pères Claude la Colombière et Maurel, de la Compagnie de Jésus.

a) — “La promesse que fait Marie de protéger les confrères du scapulaire ne renferme aucune condition ; la Vierge s’est engagée à ne point souffrir

qu'ils soient éternellement malheureux, c'est-à-dire qu'elle leur donne toutes les assurances de leur salut qu'on peut avoir en cette vie; s'ils persévèrent dans son service, ils seront infailliblement dans la grâce à l'heure de la mort. Mais quoi, me dira peut-être quelqu'un, la Vierge me viendra-t-elle retirer de l'enfer après que mes désordres m'y auront précipité? Portera-t-elle dans le ciel une âme impure et souillée de crimes? Ou m'obtiendra-t-elle le privilège de revenir sur la terre pour m'y purifier par la pénitence? Je pourrais répondre à cela par le récit de quelques exemples fort authentiques où vous verriez, qu'en faveur du scapulaire, Marie a quelquefois arrêté des âmes impénitentes, dans des corps épuisés de sang et percés de coups, pour leur donner le loisir de se réconcilier avec Dieu. Mais non, ce serait une trop grande témérité de s'attendre à des miracles de cette nature. Marie a des moyens de vous sauver qui sont, pour ainsi dire, plus naturels, plus conformes à la conduite ordinaire de la Providence. Elle a entre les mains toutes les grâces et toutes les miséricordes du Seigneur, dit S. Pierre-Damien.

“Elle vous choisira dans le trésor inépuisable dont elle est la dépositaire une grâce également douce et puissante qui changera votre cœur, qui le remplira de componction, qui fera un saint d'un volup-

tueux, d'un avare, d'un impie que vous étiez. Il ne faut point vous flatter. On ne passe d'une vie licencieuse et déréglée à la vie des bienheureux que par la voie de la pénitence; votre bonne mère saura bien vous y attirer malgré toutes vos difficultés. Lorsque vous y penserez le moins, elle fera luire sur votre âme un rayon de lumière surnaturelle qui, tout d'un coup, vous détrompera, vous dégoûtera de la vanité du monde, vous en découvrira les pièges, vous fera voir le malheur extrême d'une âme qui n'aime point Dieu.

Comme elle est toute-puissante sur vos ennemis, elle leur liera les mains pour les empêcher de vous nuire; vous serez tout surpris de ne trouver plus que de la douceur dans ce qui vous paraissait auparavant si pénible, de vous sentir plein d'aversion pour les objets dont vous ne pouviez vous détacher, de voir que vous vous jouerez des démons qui se jouent aujourd'hui de vous avec tant de cruauté.

Mais enfin, si nonobstant toutes ces grâces, je m'obstine à ne point changer de vie, si je ferme les yeux à tant de lumière, si, de plein gré, je me livre moi-même à mon ennemi, en un mot, si je veux mourir dans mon péché? Vous y mourrez, car Dieu même, dit S. Augustin, ne peut forcer une volonté mauvaise et déterminée à se perdre.... Si Marie ne peut vous retirer de vos désordres, elle trou-

vera bien moyen cependant de vous arracher sa livrée; vous-même, vous vous dépouillerez de ce saint habit, plutôt que d'y mourir en réprouvé.”

b) — “D’après la révélation du saint Scapulaire qu’on ne saurait révoquer en doute, nous croyons nous-même pieusement que tous ceux qui ont le bonheur de mourir portant le scapulaire obtiennent grâce devant Dieu et sont préservés du feu de l’enfer; car nous croyons que Marie, pour tenir sa promesse, puisera pour eux, dans les trésors divins dont elle est dépositaire, les grâces nécessaires à leur persévérance dans la justice ou la sincère conversion. Et ainsi fortifiés ou purifiés et réconciliés avec Dieu par les sacrements ou la contrition parfaite, les associés du scapulaire, mourant avec ce saint habit, ne tombent pas sous les coups d’une justice inexorable.”

SOURCES:

Maurel, le Chrétien Eclairé; Sermon du P. de la Colombe, cité par les Chroniques du Carmel; Promesse du Scapulaire, par un Carme d’Avignon.

CHAPITRE II

- A. — Le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel “signe de salut et sauvegarde dans les périls”.
- B. — Le scapulaire “gage d’alliance avec la Vierge”.
- C. — Bulle sabbatine.

A — Dans l’ordre surnaturel, Dieu a souvent indiqué sa puissance ou sa protection par des signes sensibles. C’est ainsi “qu’il mit un signe sur Caïn afin que ceux qui le rencontreraient ne le tuassent pas.” (Gen. IV, 5, 13.) C’est pour la même raison qu’il fit prendre une verge à Moïse pour opérer ses miracles. Au moment de frapper de mort tous les premiers-nés d’Egypte, le Seigneur ordonna aux Hébreux de prendre le sang d’un agneau, d’en mettre sur les portes, ajoutant : “Le sang sera un signe “qui me fera connaître les maisons où vous demeurerez....” (Ex. XII, 5, 13). Tous ces signes ne renfermaient aucune vertu en eux-mêmes, mais ils ne garantissaient pas moins une protection spéciale de Dieu.

C’est dans ce sens que le Scapulaire du Carmel est un signe de salut. Sous cet habit sont cachées la puissance et la protection de la Reine du ciel. Or, la puissance de Marie est invincible et sa fidélité inviolable. S’il le faut, elle fera un miracle plutôt que

de laisser mourir sans être préparé pour l'éternité celui qui aura porté pieusement son scapulaire et satisfait le mieux possible aux obligations contractées le jour de sa réception. Ainsi, bien que le Scapulaire n'ait aucune vertu par lui-même, il s'identifie tellement avec la puissance de Marie que s'attaquer au mourant qui le porte avec foi et confiance, c'est s'attaquer à la puissance même de la Mère de Dieu.

Le Scapulaire, avant tout et surtout, gage du salut éternel, est aussi une sauvegarde dans les périls de la vie présente. Il ne suffit pas à la sollicitude maternelle de la Vierge d'opérer mille prodiges de grâces pour assurer le salut de ceux qui portent sa livrée, son cœur tendre, dévoué assiste dans toutes leurs nécessités, de quelque nature qu'elles soient, les membres de la grande famille du Scapulaire. Ces délicates attentions ne doivent étonner personne, puisqu'elle est, à un titre tout spécial, la mère de ceux qui portent cet habit céleste, ce qui la fait s'interposer entre le danger et ses enfants. Notre-Seigneur peut-il d'ailleurs refuser à la médiation de Marie? Pour l'exaucer, il déroge, s'il le faut, aux lois de sa Providence. Oui, tout ce que Marie demande à Dieu, elle l'obtient.

B. — Le scapulaire est encore un gage d'alliance avec la très sainte Vierge. Cette alliance par le

scapulaire qui en est la garantie extérieure, le signe sensible, est stable et permanente de sa nature, parce que fondée sur la bonté de Marie, et cette bonté ne change jamais. Sans doute, le confrère du scapulaire peut briser son engagement en se dépouillant du scapulaire, mais tant qu'il le porte, il conserve toujours son titre d'allié de Marie. Fût-il alors le plus grand des pécheurs, il reste, malgré sa perversité, un enfant de sa Mère; ses insultes, ses ingratitude ne détruisent pas plus cette alliance sacrée que les mauvais traitements d'un méchant époux envers son épouse ne détruisent l'alliance contractée avec elle. Marie reste fidèle à ses promesses en dépit de la malice et de la culpabilité de ses enfants. Toujours et partout, elle protégera le pécheur revêtu de son scapulaire.

Terminons, en répétant les paroles de Béringer, dans "Les Indulgences": "Pour obtenir la grâce "d'une bonne mort, c'est-à-dire pour être préservé "des feux de l'enfer, il faut 1o.—appartenir à la "Confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel, 2o— "porter toujours le scapulaire avec piété (i.e., en "s'appliquant à mener une vie chrétienne), et en "être revêtu au moment de la mort. Sans doute, "les efforts que l'on fait pour mener une vie chrétienne sont déjà une garantie contre le feu de l'enfer, mais la persévérance finale n'en est pas moins

“une grâce spéciale que la très sainte Vierge, selon sa promesse, met toute sa sollicitude à obtenir aux membres de la confrérie du scapulaire”.

C. — Il existe enfin, un autre privilège extraordinaire que Marie accorde à ceux qui portent le scapulaire du Carmel. Par ce privilège, la Reine du ciel s'est engagée à consoler, à soulager et à faire sortir le plus tôt possible du purgatoire les Confrères qui ont porté le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel pendant leur vie. Cette promesse fut faite environ soixante-dix ans après la première, au pape Jean XXII, qui la publia dans une bulle célèbre, communément appelée *Bulle sabbatine*, en date du 3 mars 1322. L'authenticité d'un privilège si extraordinaire fut attaquée à diverses reprises avec une violence extrême, mais plusieurs souverains pontifes en prirent la défense. Paul V, en particulier, fit publier, en 1613, un décret général dans lequel, sans mentionner certains détails sur lesquels la controverse demeure libre, il déclare ce qui suit : “Il est permis aux Pères Carmes de prêcher que les fidèles peuvent admettre la pieuse croyance du secours accordé, après leur mort, aux religieux et aux confrères de l'Association de Notre-Dame du Mont-Carmel. Il est permis en effet de croire que la très sainte Vierge aidera les âmes des religieux et des confrères morts en état de grâce, pourvu

“qu'ils aient porté pendant leur vie le scapulaire, “gardé la chasteté selon leur état et récité le petit “office de la sainte Vierge, ou, s'ils ne savent pas “lire, pourvu qu'ils aient observé les jeûnes de l'E- “glise et se soient abstenus de manger de la viande “le mercredi et le samedi, à moins que la fête de “Noël ne tombe l'un de ces jours. Les prières con- “tinuelles de Marie, ses pieux suffrages, ses mérites “et sa spéciale protection leur sont assurés après leur “mort, *surtout le samedi*, qui est le jour consacré à “la très sainte Vierge.”

Un siècle plus tard, Benoît XIII, voulant sans doute augmenter dans les âmes la dévotion du Scapulaire, ordonna que dans toute l'Eglise, chaque année, le 16 juillet, on réciterait l'office et on célébrerait la messe de Notre-Dame du Mont-Carmel. A cette occasion, il fit insérer dans le *Bréviaire* une leçon, la 6e, qui, tout en reproduisant la substance du décret de Paul V, fait connaître davantage l'affection et la sollicitude maternelle dont la Vierge Marie entourera ses protégés du Purgatoire.

C'est donc de Rome que les Carmes reçoivent la permission de prêcher le privilège en question. Mais comme il n'est ici question que d'une révélation privée et d'une dévotion qui n'est pas indispensable au salut, on comprend que la croyance à ce privilège

soit laissée dans le domaine de la piété. Cependant, en accordant de nombreuses indulgences et en déclarant expressément que cette croyance est pieuse, on peut bien en conclure que l'Eglise encourage les fidèles à l'admettre avec une entière confiance.

Or, cette faveur insigne est réservée : a) aux religieux et moniales du Carmel, b) aux tertiaires de ce même Ordre et c) enfin aux membres de la Confrérie du Scapulaire. Si ce privilège ne laisse pas d'offrir de très précieux avantages, il faut toutefois se garder d'une fausse sécurité qui nous ferait négliger l'expiation de nos fautes dès cette vie sous le prétexte que Marie nous soulagera dans le purgatoire et nous en fera promptement sortir. Il est donc important de se bien rappeler les conditions énumérées dans le décret de Paul V. Quant à ces conditions, lorsqu'il y a grave empêchement, elles peuvent être temporairement commuées en d'autres œuvres pies selon le besoin des fidèles. La sainte Eglise leur conseille alors de se soumettre au jugement d'un confesseur docte et prudent. S'il s'agit d'une commutation à perpétuité, il faut recourir à ceux qui, ayant la faculté de recevoir du scapulaire

sont aussi en même temps délégués pour faire cette commutation, selon qu'il appert ordinairement dans l'indult conféré.

SOURCES :

Brocard, Instructions sur le Scapulaire.

Béringer, Traité des Indulgences.



CHAPITRE III

Catalogue des Indulgences de la Confrérie du Scapulaire du Mont-Carmel.

Les indulgences de la Confrérie du Saint-Scapulaire se gagnent aux conditions ordinaires, c'est-à-dire qu'elles requièrent la confession, la communion et les prières aux intentions du Souverain Pontife.

A. — Indulgences personnelles plénières¹ :

- 1o Le jour de l'admission dans la Confrérie,
- ✠ 2o Le 16 juillet, fête de N.-D. du Mont-Carmel,
- ✠ 3o Un dimanche par mois (le 2e), en assistant à la procession de la Confrérie,
- 4o A l'article de la mort. — Conditions : se confesser et communier, si on le peut, mais toujours accepter la mort avec résignation et prononcer le Saint Nom de Jésus, sinon de bouche, au moins de cœur.

B. — Indulgences personnelles partielles.

Aux mêmes conditions que les indulgences plénières.

(¹) La petite croix ✠ indique que l'indulgence qui la suit est applicable aux âmes du Purgatoire.

- ✦ 100 jours chaque fois que l'on assiste à quelque office dans l'église de la Confrérie,
- ✦ 100 jours chaque fois que l'on récite (en latin) le petit office de la Ste Vierge,
- ✦ 3 ans et 3 quarantaines à *toutes les fêtes* de la Ste Vierge célébrées dans l'Eglise universelle, à la condition que la communion soit faite dans l'église de l'Ordre ou de la Confrérie.

C. — Indulgences locales plénières accordées aux églises de l'Ordre du Carmel.

Les indulgences locales peuvent être gagnées même par ceux qui n'appartiennent pas à la Confrérie du Scapulaire aux conditions de la confession, de la communion et d'une prière aux intentions du Souverain Pontife dans une église de Carmes ou de Carmélites ou, s'il n'y en a pas dans la localité, dans l'église paroissiale où la confrérie est érigée :

Un mercredi chaque mois,

Une fois l'an, à un jour de son choix,

Le jour (ou l'un des jours de l'octave) de la fête titulaire de l'église de l'Ordre ou de l'église paroissiale où la confrérie est établie.

2 février. — Purification.

4 février. — S. André Corsini.

19 mars. — S. Joseph, ou pendant l'octave.

3e dim. après Pâques. — Solennité de S. Joseph

ou pendant l'octave.

5 mai. — S. Ange.

16 mai. — S. Simon Stock.

25 mai. — Ste Madeleine de Pazzi.

14 juin. — S. Elisée.

✦ 2 juillet. — Visitation.

20 juillet. — S. Elie.

26 juillet. — Ste Anne.

7 août. — S. Albert.

15 août. — Assomption ou pendant l'octave.

Le dimanche qui suit la fête de l'Assomption,
en la fête de S. Joachim.

24 août. — S. Barthélemy.

27 août. — Transverbération du Cœur de Ste
Thérèse.

8 septembre. — Nativité.

15 octobre. — Ste Thérèse d'Avila. ou pendant
l'octave.

15 novembre. — Commémoration des défunts
de l'Ordre.

21 novembre. — Présentation.

24 novembre. — S. Jean de la Croix.

8 décembre. — Immaculée Conception.

✦ 16 juillet. — Notre-Dame du Mont-Carmel ou
pendant l'octave.

Outre l'indulgence précédente, chaque fidèle
s'étant confessé et ayant communié peut, à l'oc-

casion de cette fête, gagner autant d'indulgences plénières qu'il fait de visites à une église ou chapelle publique de l'Ordre. Les visites peuvent commencer la veille dans l'après-midi.

D. — Indulgences locales partielles accordées directement à la Confrérie du Saint Scapulaire.

Conditions : confession, communion, visite d'une église ou chapelle publique quelconque, prières aux intentions du Souverain Pontife et la récitation *dans l'église* d'un *pater* et d'un *ave* pour les vivants et les morts.

Chaque jour, 7 ans et 7 quarantaines.

Chaque dimanche et chaque samedi, une riche indulgence partielle.

7 ans et 7 qua- rantaines	}	20 janvier. — SS. Fabien et Sébastien.
		Le jour de Pâques et pendant l'octave jusqu'au samedi à midi.
		3 mai. — Invention de la Ste Croix.
		Le jour de la Pentecôte et pendant l'octave jusqu'au samedi à midi.
		24 juin. — S. Jean-Baptiste.
		29 juin. — SS. Pierre et Paul.
		14 septembre. — Exaltation de la Ste Croix.
		29 septembre. — S. Michel Archange.
		1 novembre. — Toussaint.
		25 décembre. — Noël.

E. — Indulgences stationales.

L'institution de la visite des Eglises Stationales de Rome remonte aux premiers siècles du Christianisme. Le pape S. Grégoire le Grand régla les *Stations* de Rome en indiquant lui-même les églises qui jouiraient de ce privilège: S.-Jean de Latran, S.-Pierre du Vatican, Ste-Marie-Majeure, S.-Paul-hors-les-murs, S.-Sébastien-hors-les-murs, Ste-Croix de Jérusalem et S.-Laurent-hors-les-murs.

F. — Indulgences locales plénières des Stations de Rome communiquées aux confrères du Scapulaire.

Les confrères peuvent gagner ces indulgences plénières en visitant une église ou chapelle publique de l'Ordre; à son défaut, l'église paroissiale où la confrérie est établie. Il faut s'être confessé, avoir communiqué et prier aux intentions du Souverain Pontife.

- ✠ 25 décembre. — Noël, depuis la messe du jour jusqu'au soir.
- ✠ Jeudi-Saint.
- ✠ Pâques.
- ✠ Ascension.

G. — Indulgences locales partielles des Stations de Rome communiquées aux confrères.

Les conditions pour gagner ces indulgences partielles sont : la visite d'une église ou chapelle publique de l'Ordre ; à son défaut, l'église paroissiale où la Confrérie est établie et les prières aux intentions du Souverain Pontife. La confession et la communion ne sont pas exigées.

30 ans et 30 quarantaines	}	✠	1er janvier. — Circoncision.
		✠	6 janvier. — Epiphanie.
		✠	Le dimanche de la Septuagésime.
		✠	Le dimanche de la Sexagésime.
		✠	Le dimanche de la Quinquagésime.
15 ans et 15 quarant.	}	✠	Mercredi des Cendres.
		✠	4e dimanche du Carême.
25 ans et 25 quarant.	}	✠	Dimanche des Rameaux.
30 ans et 30 quarant.	}	✠	Vendredi-Saint.
		✠	Samedi-Saint.
10 ans et 10 quarant.	}	✠	Tous les autres jours du Carême.
30 ans et 30 quarantaines	}	✠	Pendant l'octave de Pâques, du lundi au samedi midi.
			Le dimanche de la Quasimodo.
			25 avril, S. Marc.
			Chacun des jours des Rogations.

10 jours et 10 quarant.	{	* La veille de la Pentecôte.
30 ans et 30 quarant.	{	* La Pentecôte et durant l'octave, du lundi au samedi à midi seu- lement.
10 ans et 10 quarant.	{	* Chacun des jours des Quatre- Temps de septembre. * Les 1er, 2e et 4e dimanches de l'Avent.
15 ans et 15 quarant.	{	* Le 3e dimanche de l'Avent.
10 ans et 10 quarant.	{	* Chacun des jours des Quatre- Temps de décembre.
15 ans et 15 quarant.	{	La veille de Noël. * La nuit de Noël. La messe de l'aurore.
30 ans et 30 quarant.	{	* Le 26 décembre, S. Etienne. * Le 27 décembre, S. Jean. * Le 28 décembre, SS. Innocents.

SOURCES :

Béringer, Brocard, etc.

APPENDICE I

Résumé critique et doctrinal.

a) “*L’Ordre des Carmes*. — Chassés de la Palestine, où ils étaient établis sur le mont Carmel, séjour du prophète Elie, les Carmes vinrent en Occident et éprouvèrent toutes sortes de difficultés pour s’y établir. Leur (5^e ou 6^e? E.L.) supérieur général, S. Simon Stock eut une célèbre vision dans la nuit du 15 au 16 juillet 1251. S’adressant à la Ste Vierge, il lui demanda des grâces temporelles et des faveurs spirituelles. Montrez, lui disait-il, que vous êtes notre mère, en nous délivrant de nos épreuves, en nous recommandant à nos persécuteurs par quelque signe de grâce, et en donnant aux Carmes des privilèges. La Vierge répondit en accordant le privilège du Scapulaire : *In hoc moriens, æternum non patietur incendium*, et en l’adressant au pape Innocent IV (1243 - 1254), qui remédierait aux tribulations de l’Ordre. Jean XXII (1316 - 1334), par une bulle du 3 mars 1322, aurait confirmé le privilège : c’est la fameuse bulle sabbatine, dont l’existence a soulevé tant de difficultés historiques et théologiques. Benoît XIV dit qu’elle ne se trouve pas dans le Bullaire romain ⁽¹⁾ ; mais il tient pour

(1) De festis B.M.V., IV, n. 4.

authentique la vision de Simon Stock. Le bréviaire romain y fait allusion et mentionne celle qui porta Honorius III à protéger l'Ordre, mais sans la moindre allusion à l'indulgence sabbatine, qui vaudrait à ceux qui meurent en portant le scapulaire, la grâce d'être délivrés du purgatoire, le samedi qui suit leur mort. (1)

b) *La fête.* — En souvenir du sanctuaire du Mont-Carmel, bâti à l'endroit où, d'après la tradition, Elie vit s'élever de la mer la nuée, qui symbolisait la Sainte Vierge, mais surtout en souvenir de l'apparition de Marie et de la tradition du scapulaire, les Carmes consacrèrent le 16 juillet à une grande fête. Leur martyrologe porte: *Commemoratio sollemnis B.V.M. de Monte Carmelo, cui Carmelitarum familia, ob innumera beneficia ab eadem sanctissima Virgine accepta, in servitutis insigne hanc diem consecrat.* En 1587, ils obtinrent de Six-

(1) L'authenticité de la bulle sabbatine fut attaquée, au 18e siècle, par Papebroeck et Launoy. En 1911, M. Saltet dans le *Bulletin de litt. eccl.*, de l'Institut catholique de Toulouse, a argué de faux le fragment de Pierre Swanington, publié par le P. Chéron de Bordeaux, en 1642. Le P. Derksen, O.P., lui a répondu, dans le numéro d'octobre 1911 des *Etudes carmélitaines*, p. 300-342, qu'il n'avait pas fait la preuve de son accusation. Quoi qu'il en soit du texte de Swanington, et à ne s'en tenir qu'à l'état de l'information avant 1642, la fête et le scapulaire du Mont-Carmel restent au-dessus de toute attaque.

te-Quint un office et une messe propres, et célébrèrent la fête sous le rite double de 1ère classe, avec vigile et octave. Les leçons de l'office furent modifiées, et, après avoir été soumises à Bellarmin, elles furent approuvées par la Congrégation des Rites sous Paul V (1605-1621). En 1674, sur les instances de la reine d'Espagne, la fête du Mont-Carmel fut concédée à tous les états soumis au roi d'Espagne; l'empire d'Autriche l'obtint en 1676; le Portugal, en 1679. Mais les Espagnols qui célébraient de temps immémorial, le 16 juillet, la fête du Triomphe de la Croix approuvée en 1581, obtinrent de Clément X (1670 - 1676) de ne célébrer celle du Carmel que le 18 juillet. Pendant que Clément XI était promoteur de la foi, le roi de France avait demandé que cette fête fût étendue à l'Eglise universelle, mais la Congrégation des Rites se contenta de l'accorder à la France. En 1725, elle était imposée aux Etats pontificaux, et, en 1726, Benoît XIII l'étendait enfin à toute l'Eglise.

c) *Le scapulaire.* — Cette fête du Mont-Carmel est particulièrement chère aux membres de la Confrérie du Scapulaire. Ils ont raison de regarder comme un honneur de porter ces livrées de Marie; mais ils auraient tort d'y voir, quoi qu'ils fassent, un gage assuré de salut. La foi ne va pas sans les oeuvres; ils doivent donc, tout en portant le scapulaire,

pratiquer la prière et la mortification, garder la chasteté qui est conforme à leur état, et, à ces conditions, c'est une pieuse croyance, *pie creditur*, comme s'exprime la sixième leçon de l'office, et non une certitude garantie par l'Église, qu'ils seront soulagés du purgatoire. Il va de soi, en effet, que la Sainte Vierge, dont le pouvoir est si grand, ne peut que s'intéresser maternellement, après comme avant leur mort, à ceux des fidèles qui se sont plus filialement voués à elle pendant leur vie."

SOURCES :

Le catéchisme romain, tome VIII, IV^e partie, p. 264-266, édit. 1913. Ces notes citées intégralement ont été insérées en appendice pour mettre au point histoire et doctrine. (E. L.)



APPENDICE II

Carmel de la stricte observance, à Montréal.

Le 16 avril 1875, les Religieuses Carmélites, au nombre de 5, sur la demande du vénéré premier Pasteur du diocèse de Montréal, Monseigneur Bourget, quittaient le Carmel de Reims (France), pour se diriger vers le Canada qui depuis longtemps appelait leur présence.

Elles ne reculèrent devant aucun des sacrifices qui leur étaient imposés ; elles abandonnèrent volontiers patrie, famille, amis ; elles quittèrent pour l'amour de Dieu ce cher berceau religieux où, depuis de longues années, elles avaient goûté tant de bonheur et qui les entourait des plus douces affections.

Avant tout, elles voulaient répondre aux desseins du Seigneur, travailler à sa gloire, et procurer aux jeunes âmes qu'Il daignerait appeler à se réunir autour d'elles, la grâce de participer au bienfait de leur vocation sainte, dont elles sentent si vivement le prix.

Elles désiraient de plus, attirer sur le Canada tout entier, les bénédictions du ciel, par leurs prières, leurs bonnes oeuvres, leur vie de pénitence et de

mortification continuelle, car tel est le but unique de leur Ordre.

En effet, la vie du Carmel est austère : sainte Thérèse l'a ainsi voulu, et toutes les prescriptions de la règle portent ce cachet de mortification, de pauvreté, d'abnégation, de sacrifice, et cela dans un esprit tout apostolique. Elle veut que ses Filles soient des apôtres, qu'elles soient sans cesse occupées des besoins spirituels de leurs frères pour les présenter à Dieu, et solliciter avec ferveur, les grâces nécessaires à tous et à chacun.

Sans doute, elles ne sont pas apôtres par la parole, elles sont au contraire dans une étroite clôture, invisibles à tous les regards, obligées à une solitude profonde, entièrement séparées du monde et vivant habituellement dans le silence et la retraite.

Elles ne se parlent, même entre elles, que pendant les heures destinées à la récréation, ou pour les choses indispensables. Elles sont apôtres cependant, mais apôtres par la prière et par le sacrifice. Nous aimons à citer textuellement les paroles de la grande Sainte qu'elles aiment et vénèrent comme leur Mère, dont elles s'efforcent de pratiquer les leçons et d'imiter, quoique de bien loin, les vertus ; voici donc ce passage qui trace à ses Filles leur ligne de conduite et les initie à son esprit :

“Apprenant, dit-elle, les pertes et les dommages
“que les protestants causaient en France, j’en fus ex-
“trêmement affligée; et, comme si j’eusse eu quel-
“que puissance ou que je fusse quelque chose, je
“pleurais avec Notre-Seigneur, le suppliant qu’il lui
“plût remédier à un si grand mal; il me semblait
“que j’aurais donné mille vies pour le salut d’une
“seule de ces âmes qui se perdaient en si grande
“quantité. Voyant que j’étais une femme, et miséra-
“ble, sans moyen de pouvoir apporter au service
“de Notre-Seigneur l’avancement que je désirais, je
“voulus que, puisqu’il a tant d’ennemis et si peu d’a-
“mis, du moins ce petit nombre fût bon: alors je
“me résolus de faire le peu qui était en moi, c’est-à-
“dire, de suivre les conseils évangéliques avec toute
“la perfection possible et de procurer que les Soeurs
“qui sont ici fissent de même. Il me semblait que,
“demeurant toujours occupées en prières et orai-
“sons pour ceux qui défendent l’Eglise, nous aide-
“rions de ce que nous pourrions notre bon Seigneur,
“qui est si rudement traité par ceux auxquels il fait
“tant de bien. O mes Soeurs en Jésus-Christ, aidez-
“moi à prier Notre-Seigneur pour les âmes! c’est
“pour cela que Sa Majesté nous a assemblées ici,
“c’est là votre vocation, ce sont les affaires que vous
“devez avoir, ce sont les désirs dont vous devez être

“remplies, ce sont vos larmes, ce sont vos demandes,....”

On le voit donc, ce n'est pas pour elles-mêmes que les Carmélites se livrent aux austérités de leur Règle : elles s'offrent à Dieu comme des victimes d'expiation pour la conversion et le salut des pécheurs, pour la sainte Eglise et ses ministres, pour tous les besoins de leurs frères. Avec Jésus-Hostie, elles se rendent médiatrices entre le ciel et la terre, conjurant le Seigneur de calmer sa colère et d'arrêter son bras prêt à frapper les coupables.

L'abstinence de chair est continuelle au Carmel : jamais on n'y fait usage de viande, si ce n'est en cas de maladie et après avoir essayé tous les autres moyens de rétablir ses forces. Les légumes, le lait, les œufs, le poisson, reviennent tour à tour sur cette table frugale, où jamais ne paraît aucun mets apprêté avec délicatesse, mais où l'on présente une nourriture simple et saine.

Pendant le Carême de l'Eglise, tous les vendredis de l'année et plusieurs autres jours, indiqués par la Règle, les aliments sont assaisonnés à l'huile ou cuits simplement dans l'eau et le sel, le beurre, les œufs et le lait étant alors interdits. Outre l'abstinence, le jeûne est fréquent et prolongé : le Carême de l'Ordre commence le 14 septembre et dure sans in-

terruption jusqu'à Pâques, excepté les Dimanches ; le premier repas se prend à onze heures et demie, selon les jours ; le second, fixé à 6 heures du soir, n'est pas proprement un repas, c'est une simple collation fort légère, plus propre quelquefois à aiguïser l'appétit qu'à le satisfaire. Pendant le reste de l'année, l'abstinence est la même, mais le jeûne s'observe seulement le vendredi et certains jours prévus par les règlements, lesquels reviennent assez fréquemment. Beaucoup d'autres exercices de pénitence sont familiers et presque journaliers aux Religieuses qui, cependant conservent une bonne santé, pour l'ordinaire, et soutiennent pendant de longues années, quelquefois 40 ou 50 ans, l'entière observance de ces jeûnes et de ces abstinences. Elles les pratiquent aussi facilement au Canada qu'en France, sans que la rigueur du climat les oblige à rien relâcher ou omettre.

Les Canadiennes se sont habituées sans difficulté à ce régime sévère : elles sont même étonnées du bien-être physique qu'elles éprouvent au Carmel, et s'affectionnent chaque jour davantage à la pratique des vertus austères qu'elles y trouvent en vigueur. Elles comprennent qu'une grande mission est confiée à leur zèle, celle de prier, de souffrir, de s'immoler pour leurs frères : elles voudraient pouvoir payer devant Dieu la dette immense que tant

de pauvres âmes ont contractée envers sa justice et contrebalancer, par la pratique des plus héroïques vertus, le nombre presque infini de péchés, qui se commettent chaque jour, contre son adorable Majesté.

Pour réparer le luxe, la recherche excessive des aises et du bien-être, elles aiment à se faire pauvres, à se dénuer de tout, tant qu'on peut l'être; pauvres dans leurs vêtements, pauvres dans leurs vivres, pauvres, oh! oui, bien pauvres dans leur ameublement. Une petite et étroite cellule, où l'on voit une chaise, la chaise la plus pauvre qu'on ait pu rencontrer, la chaise des chaumières... trois images de papier sans cadre, une grande croix de bois blanc, un bénitier, quelques livres, une toute petite lampe, dont la faible lueur n'est encore accordée qu'avec parcimonie, voilà tout le détail de l'ornementation. Joignons-y pour complément la couchette, se composant de trois planches, sur lesquelles est étendue une dure paille, une couverture grossière de laine brune, et un oreiller, aussi de laine; c'est là qu'après une longue et laborieuse journée, la Carmélite vient le soir, reposer ses membres fatigués; c'est là que le sommeil paisible de l'âme juste vient fermer ses paupières, pendant les quelques heures accordées par la Règle. Calme et tranquille comme l'enfant qui dort sur le sein de sa mère, elle s'endort, elle aussi,

sur le Cœur de son Dieu; et quand le signal du réveil viendra la rappeler à la vie, c'est pour s'offrir de nouveau à son divin Epoux, afin de le servir, de le glorifier, de l'aimer un peu plus aujourd'hui qu'elle ne l'a fait hier.

Nous l'avons dit, la vie austère et pénitente du Carmel combat la mollesse et le sensualisme qui, sous toutes ses formes et dans toutes les conditions, envahissent la société: la pauvreté, les privations s'opposent à l'amour du luxe et des richesses; nous trouvons encore au Carmel, la réparation d'une grande plaie de notre siècle qui, peut-être, est la source de tous nos malheurs, l'esprit d'indépendance et d'insubordination.

La Carmélite, en effet, ne vit que d'obéissance; sa volonté, ses goûts, ses inclinations, ses désirs, elle a tout donné à Dieu, au jour mille fois béni de sa profession religieuse: elle a juré alors obéissance à sa règle, obéissance à ses Supérieurs, qui sont pour elle les représentants de Dieu, et jusqu'à la mort, elle marchera sans s'arrêter dans cette voie sûre et droite qui, en exigeant de l'âme une complète abnégation, lui donne en retour une paix, une sérénité, une joie, qu'en vain elle chercherait partout ailleurs.

L'obéissance la saisit au premier moment de la journée; elle la conduit comme par la main, d'un exercice à l'autre, de l'action présente à celle qui doit la suivre; l'obéissance, c'est la boussole; c'est elle qui la dirige vers Dieu; la parole du divin Maître retentit sans cesse aux oreilles de son cœur: "Celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise me méprise." Et l'amour lui donne, en quelque sorte, des ailes pour voler partout où on l'envoie, pour exécuter ponctuellement tout ce qu'on lui commande.

Du reste, cette obéissance de tous les moments, n'a rien de dur ni de fâcheux: tout est animé de l'esprit de charité et d'une sainte dilection, les Supérieurs commandent avec amour, les inférieurs obéissent de même et tout se fait avec bonheur; la douce union, l'esprit de famille que les jeunes personnes rencontrent au Carmel les surprend tout d'abord et les charme. Elles y trouvent un dédommagement aux sacrifices du cœur qu'elles ont dû accomplir en se séparant des douces et chères affections qu'elles ont laissées dans le monde. Elles sentent qu'elles vivent encore avec des mères, avec des sœurs, qu'elles aiment et dont elles sont aimées; les rapports mutuels sont pleins de charité; les récréations, qui reviennent deux fois par jour, sont gaies et animées; la paix, la sérénité rayonnent sur tous les fronts; tel

est d'ailleurs l'esprit de sainte Thérèse, qui, fort aimable elle-même ne souffre chez ses filles ni tristesse, ni mélancolie, rien qui ressente le scrupule ou la gêne, mais elle désire une sainte dilatation, qui brille surtout dans les moments où elles se réunissent pour se récréer ensemble sous le regard de Dieu.

Il y a encore une grande maladie morale de notre époque, que la Carmélite condamne par son exemple : c'est l'égoïsme, le froid et dur égoïsme, qui ne vit que pour soi, qui ne s'occupe que de soi : peu lui importe ce qu'il en est des autres, ce que souffrent les autres, pourvu qu'il s'exempte lui-même de toute souffrance, malaise ou embarras quelconque.

La Carmélite, au contraire, pratique le dévouement, l'oubli de soi, jusqu'à l'héroïsme. Si elle se livre à la pénitence, si elle embrasse avec une sainte ardeur les austérités de sa Règle et au delà, c'est, nous l'avons déjà dit, beaucoup moins pour elle que pour les autres.

S'offrir avec Jésus crucifié, comme une victime vivante et toujours mourante, pour sauver les âmes ; souffrir toujours pour ceux qui ne pensent qu'à jouir et qui ne songent guère s'il y a un ciel à gagner, un enfer à éviter, c'est sa vie, son élément, son bonheur ici-bas. Elle voudrait, au prix des plus grands sacrifices, attirer sur la terre des flots de

grâces, de bénédictions, de faveurs célestes; elle voudrait pouvoir tourner vers Dieu tous les cœurs, les remplir de son amour, les entraîner avec elle, malgré les périls, les écueils du voyage, jusqu'au séjour de l'éternel repos. C'est là seulement que s'arrêtera son zèle, que se borneront ses désirs; jusqu'au dernier souffle de sa poitrine, telles seront ses aspirations de toutes les minutes, et ce dernier soupir sera encore un sacrifice d'amour, uni à celui de Jésus: ce sera la consommation de l'holocauste, offert mille et mille fois, et terminé enfin par le tranchant de la mort, pour aller recevoir sa récompense au ciel.

Voilà donc, résumée en quelques lignes, la vie des Filles de sainte Thérèse; vie céleste qu'elle a menée la première et par laquelle elle est arrivée à cette haute perfection, qui l'a rendue l'une des Saintes les plus illustres de l'Eglise, et le plus beau modèle, peut-être, de l'apostolat de la prière et du sacrifice.

Les trésors de grâces, qu'un Carmel est appelé à répandre partout autour de lui, sont mis à la disposition de tous ceux qui voudront exploiter cette mine féconde.

Quel que soit leur amour de la sainte pauvreté les Carmélites ne peuvent vivre ici-bas comme le font les anges: elles ont besoin, au moins, du strict né-

cessaire, du nécessaire le plus restreint, et c'est uniquement ce qu'elles réclament. Les moindres aumônes sont acceptées avec reconnaissance.

Il est bien entendu qu'on ne pense nullement à mettre à prix d'argent les prières et les biens spirituels. C'est une simple union de charité qui porte les Religieuses Carmélites à reconnaître, par la communication de leurs bonnes oeuvres, les obligations qu'elles auront contractées envers leurs bienfaiteurs.

LE CARMEL DE MONTREAL, P.Q.

15, Avenue du Carmel, 15.

*"C'est dans l'Ordre béni de la Vierge Marie
"Que je pourrai trouver les véritables biens..."*

(STE THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS.)

Table des Matières

	Pages
Introduction	5
<i>Première partie : l'Ordre</i>	
CHAPITRE I	
Le mont Carmel	7
Origine de l'Ordre	8
La Vierge figurée au prophète Elie	11
Intimité entre Marie et les enfants du Carmel	12
CHAPITRE II	
Filiale dévotion de l'Ordre envers la Mère de Dieu	15
Sainte Thérèse d'Avila	17
Saint Jean de la Croix	18
Saint Simon Stock	21
<i>Seconde partie : le Scapulaire</i>	
CHAPITRE I	
La promesse attachée au Scapulaire du Car- mel comparée à quelques propositions de la Sainte Ecriture	23
Association de Marie à l'Oeuvre de la Ré- demption et son intervention dans la dis- tribution de toutes les grâces	26
Textes de quelques saints Pères sur la puis- sance de la Vierge	27
Arguments d'autorité relatifs à la promesse faite au Scapulaire	28

CHAPITRE II

Le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel “signe de salut et sauvegarde dans les périls”	32
Le scapulaire “gage d’alliance avec la Vierge”	33
Bulle sabbatine	35

CHAPITRE III

Indulgences personnelles plénières	39
Indulgences personnelles partielles	39
Indulgences locales plénières accordées aux églises de l’Ordre du Carmel	40
Indulgences locales partielles accordées direc- tement à la confrérie du saint scapulaire	42
Indulgences stationales	43
Indulgences locales plénières des Stations de Rome communiquées aux confrères du Scapulaire	43

APPENDICE I

Résumé critique et doctrinal	46
--------------------------------------	----

APPENDICE II

Carmel de la stricte observance, à Montréal ..	50
--	----

**Fait aux ateliers
de
l'Imprimerie-Reliure
de
l'Institution des Sourds-Muets,
7400, boul. St-Laurent,
Montréal, Canada.**
